

## REGLEMENT COURSE DES LEUX 02 JUIN 2024

La course des Leux est une épreuve de course à pied de type course nature se déroulant en majorité sur des chemins et des sentiers au travers de 2 parcours de :

. **8 km** : Départ dimanche 11 juin à **10H** Rue du Buisson accessible à partir de la catégorie des juniors (année de naissance 2005 et avant)

. **16 km** : Départ dimanche 11 juin à **9h45** Rue du Buisson accessible à partir de la catégorie des espoirs (année de naissance 2002 et avant)

. Courses enfants : - 1 km (2011 – 2012 – 2013 – 2014)  
- 500 m (2015 – 2016 – 2017)  
- 100 m (2018 – 2019)

### 1. Modalités d'inscription :

. Inscription uniquement en ligne sur le site de la course via Nordsport

. Don de 1€ par dossard à **Agissons pour Gabriel**

. Droits d'engagement :

Jusqu'au 1 juin 2023 à 12h en ligne

8 km : 7 €

16 km : 13 €

Retrait des dossards : A la mairie de Wailly le :

- Vendredi 31 Mai de 14 h à 19 h

- Samedi 1 juin de 10 h à 15 h

Aucun remboursement ne sera effectué . L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment si le maximum est atteint.

### 2. Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la transmission obligatoire de la copie :

• soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j de validité à la date de la manifestation ;

• soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée

(liste sur [https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/200706\\_tableau\\_115\\_federations.pdf](https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/200706_tableau_115_federations.pdf)), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

• Soit du téléchargement de l'attestation obtenue sur le site [pps.athle.f](https://pps.athle.f)

Les pièces justificatives devront être déposées sur le site d'inscription . L'organisateur n'est pas apte à vérifier l'authenticité des justificatifs transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude( ci-dessus) valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit, et entraînera exclusion du contre venant .

Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs nés après 2005.

### 3. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la course. Les participants en seront par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

### 3. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet ( zone de ravitaillement ), entraine la mise hors course du concurrent fautif.

#### **4. Droit à l'image**

De part sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisation ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans dans le monde entier.

#### **5. CHRONOMÉTRAGE**

Le chronométrage est assuré par la société Nordsport via des puces jetables intégrées aux dossards. Les concurrent(e)s doivent se signaler à l'organisation en cas d'abandon